



Paris, le 15 décembre 2022,

Chers Amis,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à notre **Assemblée Générale Annuelle** qui se tiendra en présentiel le :

**Jeudi 19 janvier 2023 à 17h30 précises**  
**Aux Salons de la Maison des Arts & Métiers**  
9 bis, avenue d'Iéna – 75116 Paris

**L'Assemblée Générale ne pouvant valablement délibérer que si le quart des membres est présent ou représenté, votre présence, ou votre pouvoir, sont nécessaires dès 17h30. A défaut de quorum, il serait nécessaire de réunir une nouvelle Assemblée Générale.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- rapport d'activité par le Président et les Vice-présidents ;
- rapport de la Commission de Trésorerie ;
- rapport du Trésorier, quitus, approbation de la cotisation 2022 ;
- rapport des Présidents de Commissions ;
- élections au Conseil d'Administration ;
- questions diverses.

Coralie Devernay et Pierre Massot, dans le conseil Avocats et Axel Doucerain dans le collège Conseils, sont rééligibles pour un 2ème mandat.

Les mandats d'Isabelle Hegedus dans le Collège Conseils et de Constance Laënnec-Cuny dans le collège Industrie viennent à expiration. En conséquence, sont à pourvoir :

- 1 mandat dans le Collège Conseils
- 1 mandat dans le Collège Industrie.

Si vous désirez faire acte de candidature, veuillez écrire à notre Secrétaire Nicolas Moreau par mail à : [nmoreau@bignonlebray.com](mailto:nmoreau@bignonlebray.com), **avant le 1er janvier 2023 minuit**.

Je vous remercie de bien vouloir :

- **Confirmer en ligne votre participation à l'Assemblée Générale**
- **Confirmer en ligne votre participation au cocktail, de manière distincte** qui suivra à partir de 19h30
- **Nous adresser votre pouvoir**, dès aujourd'hui, en toute hypothèse **avant le 18 janvier 2023**.

Vous pouvez remplir de manière très rapide et en quelques clics [le pouvoir en ligne sur notre site](#) ou, à défaut, télécharger le [pouvoir ici](#), le signer et nous le retourner par mail à : [secretariat@apram.com](mailto:secretariat@apram.com). Le pouvoir peut être laissé en blanc, nous le remettrons à un membre du bureau ou du CA le jour de l'AG.

Pour mémoire, seuls les membres à jour de leur cotisation 2022 sont admis à participer à l'Assemblée Générale et au Cocktail.

Nous comptons vivement sur votre présence le 19 janvier, à défaut sur l'envoi de votre pouvoir.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous prie de croire, chers Amis, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Sylvie Benoliel-Claux, Présidente

Pièces à télécharger : [la convocation](#), [le pouvoir](#) et [l'invitation au cocktail](#)